

Lettre du sieur D'Arsses de Lapeyre (aujourd'hui commune de Belvis), officier servant dans les armées de Louis XV, à son père, écrite depuis Périgueux le 20 mars 1759 (A. D. Aude, 3 J 534/1, lettre n° 178) : texte en français (orthographe parfois surprenante).

Transcription

Page 1

1 A Périgueux le 20^e mars 1759.

2 Nous voicy enfin arrivé, Monsieur et très honoré père, à Périgueux
3 si longtems désiré. Il nous tardet fort, je vous assure, d'arriver. Nous
4 allons faire tout nostre possible pour nous bien délasser de la fatigue que
5 nous avons eues durant la longue routte que nous venons de faire. Nous
6 arriverons le 23^e dans nos cartiers ; nous occupons quasy ceux que le régiment
7 occupet dans ce peis il y a deux ans. Mauléon retourne dans le même qu'il
8 avait qui est très bon et tourne fort avec trois autres compagnies. Nous allons
9 à Saint-Foy¹ où nous serons très mal à ce qu'on dit. De plus nous avons l'état-major
10 avec nous qui nous gênera beaucoup mais on nous fait espérer que, dans peu de
11 tems, on nous donnera d'autres cartiers. Pour moy, sa m'est égal parce que j'espère
12 que, sitôt que nos semestriers² auront rejoint, on me permettra de vous aller faire
13 une visite. Sa fait que je veus garder mes domestiques ; je veus qu'ils m'acompanye
14 ches vous affin qu'ond nous connesse bien tous trois. Je vous diray qu'ond nous
15 a réduits à moitié fourage et nous ne l'aurons que pendant un mois. M. de
16 Richelieu³ nous marque que le roy nous accorde ce demy fourage pour nous
17 donner le tems de nous deffere de nos chevaux d'équipage. Voilà la grasse
18 qu'ond nous fait. J'ay vandu, il y a déjà quelque tems, le petit cheval blanc.
19 J'en ay eu, tout arnaché, cin louis et demy. Je n'ay pas seu vendre ma jument ;
20 cependant j'en ay trouvé bien de fois cinq louis et asture⁴ je seray obligé de
21 la donner à beaucoup moins. Cependant, asture, je seray obligé de la donner
22 pour ce que j'en trouveray et, qui plus est, je vais me deffere ausy, si je puis,
23 de mes deux autres chevaux ; si j'en trouve sept cens frans comme j'en trouvoy en
24 sortant de campagne, je les vendrais. Enfin je vais me deffere de tous ceux que j'ay.
25 Et si nous étions obligé de camper pendant un mois ou sis semènes dans ce
26 peis, je conte sur ceux que vous aves ou mon frère l'abbé : je veus dire les
27 deux poulins que vous montes lu'un et l'autre, vous me feres bien le plaisir
28 de me les prêter pour si peu de tems parce qu'il ne vaut pas la peine pour
29 si peu d'an acheter d'autres et, quand je seray dans le peis, j'en achèteray un
30 bau et bon pour me monter. Je ne puis pas vous dire quand esque je pouray
31 aller ches vous mes soyes persuadé que ce sera le plus tôt qu'il me sera possible.
32 Dittes, je vous prie, à M. Vidal qu'il fasse des bonnes provisions car je vais
33 me metre à discrétion ches luy et ansuite à Bugarach. Je me suis fait une résolution

Page 2

1 de les ronger jusques os os et, aux Chaumelles, je vous prie de leur dire

¹ Sainte-Foy-la-Grande, commune de Gironde.

² Militaire absent de son corps durant un semestre.

³ Louis-François-Armand de Vignerot Du Plessis, duc de Richelieu, maréchal de France (1696-1788).

⁴ Pour « à cette heure ».

2 qu'elles ne fassent pas au moins leur testament en faveur de qui que ce soit
3 parce que j'espère qu'elles me feront leur éritier. Je désire ardemment qu'elles soit
4 de mon avis et qu'elles joissent longes années d'une bien bonne santé.
5 Je n'achèteray point de robes pour Mademoiselle d'Arsses qu'elle ne me marque de
quelle
6 étoffe elle les souhaite et son goût pour la couleur qu'ele les veut. Je ne suis pas
7 au fait de ces sortes de chose et les fames à qui je me suis adressé pour faire
8 cette amplaite n'ont ausé de céder crainte qu'elle ne fut pas à son goût. C'et ce
9 qui m'a ampêché jusqu'à présant de luy faire cette amplaite ; sans fason qu'elle
10 me dise son goût et ansuite je vous assure que je feray tout mon possible
11 pour qu'elle soit contente. Au reste, je vous diray qu'ond porte dans tout ce peis-
12 cy des robes d'indienne et des perces⁵. Je n'en ay pas voulu acheter et j'en suis
13 bien fâché mais si elle fait bien, ma mère et mes sœurs ce feront faire celles
14 qu'elles ont ; il n'y a rien à craindre. Je ne veus pas par là me dispancer
15 d'acheter toutes celles que vous me marqueres que ma mère et mes sœurs
16 voudront ; je vous assure que je le feray même avec une grande satisfaction et
17 sa ne me dérangera pas (beaucoup). J'ay (sacrifié) destiné huit louis pour cette
amplaite ;
18 je voudray estre au même d'an pouvoir employer davantage, je le fairay avec
19 le plus grand plaisir du monde.
20 Quelques jours après estre arrivés dans nos cartiers, je vous écriray et vous
21 marqueray en détail comme nous i serons. J'écris à M. de Mauléon ; je luy
22 marque le nom de tous nos cartiers. Je conte qu'il viendra nous joindre
23 bientôt et, au plus tart, quand il s'an retournera, j'espère que nous ferons
24 le voyage ensemble. Je vous prie d'assurer de mon profond respects
25 ma très chère mère ; mille tendres amitiés à mes chères seurs et frères.
26 Je suis avec un profond respects,
27 Monsieur et très honoré père, votre très humble et très respecteus fils, D'Arsses.
28 Mes domestiques ce portet très bien. Ils font bien leurs complimens à tous
29 leurs parens et amis.

⁵ Indienne : tissu peint ou imprimé fabriqué en Europe du XVII^e au XIX^e siècle. Perse : étoffe (plutôt d'ameublement).